



**CERTIFICAT
ADMINISTRATEUR
D'ORGANISMES
D'ASSURANCE**

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| DIRECTION PÉDAGOGIQUE | 4 |
| OBJECTIFS | 4 |
| PRÉSENTATION | 5 |
| MÉTHODE | 5 |
| PROGRAMME | 6 |
| EXAMEN DE CERTIFICATION | 8 |
| INFORMATION | 9 |
| CONTACTS | 10 |

INTRODUCTION

CERTIFICAT ADMINISTRATEUR D'ORGANISMES D'ASSURANCE

L'exercice d'un mandat d'administrateur dans les organismes d'assurance s'est professionnalisé, tant par les responsabilités encourues à titre personnel, que par la contribution déterminante au pilotage et au succès de l'entreprise apportée par un Conseil d'administration organisé, efficace et compétent.

Les exigences en gouvernance s'accroissent et les administrateurs se doivent d'avoir une vision claire de leurs missions et responsabilités, de maîtriser une large palette de compétences et de faire preuve d'intelligence relationnelle avec les dirigeants et les autres membres du Conseil d'administration.

L'IFA et l'Institut des actuaires se sont associés pour répondre au souhait du secteur en créant ce Certificat.

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

L'IFA et l'Institut des actuaires ont conçu et co-pilotent ce programme.

La direction pédagogique du certificat est assurée par un comité **IFA-Institut des actuaires**, dont les missions principales consistent à recruter les candidats et les intervenants, garantir la qualité du programme tant sur les compétences que sur la pédagogie délivrée et agir en tant que jury d'examen. La progression et la satisfaction des participants sont au cœur des préoccupations de l'équipe pédagogique soucieuse de former des administrateurs en capacité de prendre toute la mesure de leur rôle au sein d'un Conseil d'administration.

INTERVENANTS

Les intervenants de ce programme sont **des praticiens de la gouvernance** sélectionnés pour leur expertise dans le domaine des assurances ou des sujets abordés en Conseil d'administration et leurs qualités de pédagogues.

PARTICIPANTS

Ce Certificat est destiné à une promotion de 10 à 20 participants. Ces derniers peuvent être des **administrateurs expérimentés** soucieux de prendre de la hauteur et de renforcer leur expertise, des **administrateurs** ayant pris récemment leurs fonctions ou encore de **futurs administrateurs** dans le secteur des assurances.

OBJECTIFS

Ce parcours concerne la **formation des administrateurs d'organismes d'assurance**, quel que soit le statut juridique de ces organismes (par actions ou à forme mutuelle).

Il a pour objectif d'apporter une vision et une compréhension complète sur les enjeux de la mission de l'administrateur siégeant au Conseil d'administration d'un organisme d'assurance.

Il vise à transmettre les fondamentaux de la gouvernance tant sur le plan technique que sur le plan comportemental. Il comporte également un volet développé pour répondre aux questions spécifiques aux organismes d'assurance : quel rôle et quelles responsabilités pour un administrateur dans le cadre de Solvabilité 2 et des autres réglementations qui s'appliquent au secteur de l'assurance ?

EFFECTIF
Promotion entre
10 à 20
stagiaires

PRÉSENTATION

À L'ISSUE DE CETTE FORMATION, VOUS SEREZ EN MESURE DE :

- Maîtriser les enjeux de gouvernance et assimiler les bonnes pratiques.
- Positionner le rôle du Conseil d'administration dans la construction de la stratégie, le suivi de sa mise en œuvre et l'évaluation de la création de valeur.
- Identifier les missions et les pouvoirs du Conseil d'administration et de ses comités.
- Délimiter les rôles, missions et responsabilités de l'administrateur.
- Appréhender les environnements juridiques et réglementaires.
- Maîtriser les risques et leur contrôle dans les dimensions dévolues au Conseil d'administration, notamment sous Solvabilité 2 et les autres cadres réglementaires.
- Identifier et mettre en œuvre les comportements les plus efficaces dans la conduite d'un mandat et contribuer efficacement à la performance globale du Conseil d'administration.

MÉTHODE

Ce Certificat privilégie l'interactivité des échanges autour de l'expérience des participants, des études de cas concrets et des témoignages d'administrateurs.

Il permet de développer des comportements qui favorisent une meilleure contribution aux décisions du Conseil d'administration ainsi qu'une plus grande efficacité du travail d'équipe des membres d'un Conseil d'administration.

Les participants ont accès à une plateforme dédiée où une documentation spécifique est mise à disposition pour chaque module. En complément, ils peuvent aussi s'appuyer sur l'ensemble des publications de l'**IFA** et de l'**Institut des actuaires**.

PROGRAMME

6 MODULES – 12 JOURS (PRÉSENTIEL)

MODULE 1 – Le contexte de la gouvernance d’une entreprise d’assurance – 2 JOURS / 14 HEURES

- Présentation du parcours de formation et retour d’expérience d’un participant de la précédente promotion.
- Le contexte des assurances en France (présence de dirigeants de France Assureurs et de la Mutualité Française).
- Les spécificités de la réglementation du secteur (intervenants de l’ACPR).

MODULE 2 – Pratique et fonctionnement du Conseil d’administration – 2 JOURS / 14 HEURES

- Articulation de la mission et des rôles des différents organes de la gouvernance.
- Les différentes formes de gouvernance, actionnariat et sociétariat.
- Fonctionnement et organisation du Conseil d’administration.
- Présentation des attentes du régulateur en matière de gouvernance d’un organisme d’assurance.
- Pouvoirs et responsabilités des administrateurs dans un organisme d’assurance.

MODULE 3 – Rôle du Conseil d’administration dans la stratégie, sa validation et son contrôle – 2 JOURS / 14 HEURES

- Les éléments clés du compte de résultat, du bilan et du positionnement stratégique.
- Présentation des principaux leviers de performance et de création de valeur (économique, sociétale, environnementale...)
- Méthodologie d’analyse d’un marché, analyse SWOT.
- Les indicateurs pertinents du déroulement et du suivi d’un Business-Plan.
- Intégration de la RSE au cœur de la stratégie.

MODULE 4 – Capital humain et posture de l’administrateur – 2 JOURS / 14 HEURES

- La ressource humaine au cœur de la performance (gestion des talents, management, transformation).
- L’organisation et l’évaluation du Conseil d’administration et des comités nomination et rémunération.
- Adopter la bonne posture de l’administrateur.
- Participer efficacement à la prise de décision et apporter de la valeur ajoutée.
- Comment s’adapter au contexte des Conseils d’administration ?
- Comment participer à la prise de décision collective ?

MODULE 5 – Rôle du Conseil d’administration dans la gestion des risques – 2 JOURS / 14 HEURES

- Les 3 piliers réglementaires (Solvabilité 2) qui structurent les organismes d’assurance et leur pilotage.
- Les rôles des 4 fonctions clés :
 - actuariat ;
 - gestion des risques ;
 - conformité ;
 - audit interne.
- Le pilotage économique et financier de l’organisme d’assurance.
- Les politiques et rapports soumis au Conseil d’administration pour approbation, focus sur la cartographie des risques, le rapport ORSA et le rapport actuariel.

MODULE 6 – Simulation de Conseil d’administration d’un organisme d’assurance – 2 JOURS / 14 HEURES

- Session grandeur nature de simulations de réunions du Conseil d’administration d’un organisme d’assurance et des comités en mettant en application les connaissances acquises tout au long du parcours.
- Expérimentation de la posture d’administrateur, de la collégialité des débats et de la prise de décision éclairée attendue des membres du Conseil par différents scénarios de mise en situation.

EXAMEN DE CERTIFICATION

À l'issue des 6 modules, les candidats passent un examen certifiant basé sur trois éléments :

- un **QCM de contrôle des connaissances** ;
- une **simulation de Conseil d'administration** où la posture et la contribution effective de chacun des membres est évaluée ;
- une **présentation par le candidat de son projet** de mandat ou de la mise en pratique des connaissances acquises au sein du Conseil dont il est membre.

La synthèse des résultats et évaluations de ces trois éléments est examinée par un jury constitué de professionnels et experts de la gouvernance : elle permet d'apprécier l'adéquation du candidat à l'exercice d'un mandat d'administrateur dans un organisme du secteur de l'assurance et de décider l'attribution du Certificat.

INFORMATION

TARIFS

- Tarif non adhérent (IFA et ou Institut des actuaires) : **13 000 € net.**
- Tarif adhérent (IFA et ou Institut des actuaires) : **11 000 € net.**
- Frais de dossier : **170 € net.**

CANDIDATURE, ADMISSIBILITÉ ET ADMISSION

Pour que leur dossier soit recevable, les candidats doivent retourner l'ensemble des éléments suivants :

- le **dossier de candidature complété**. Télécharger le dossier de candidature sur le site de l'IFA et de l'IRM et l'envoyer complété à l'Institut du Risk Management : formation@institut-du-risk-management.fr ;
- une **lettre de motivation** ;
- **CV + photo**.

La direction pédagogique peut organiser un entretien avec le candidat afin d'étayer le dossier de candidature et de préciser les motivations ou les expériences du candidat. Le compte-rendu de cet entretien est présenté avec le dossier de candidature au jury de sélection.

Cet entretien permet d'apprécier les perspectives d'évolution des candidats dans la fonction d'administrateur ou vers un poste d'administrateur.

La direction pédagogique, composée de représentants de l'IFA et de l'**Institut des actuaires**, établit la liste des candidats admis dans chaque promotion sur la base de l'ensemble de ces éléments.

LIEU

3 rue Chauveau Lagarde – 75008 PARIS

CONTACTS

L'IFA

Gérald Fremy

Responsable de formation

gerald.fremy@ifa-asso.com

Tél. +33 (0)7 43 16 13 23

L'INSTITUT DU RISK MANAGEMENT

Stéphanie Royer

Responsable de formation

stephanie.royer@institut-du-risk-management.fr

Tél. +33(0)1 44 51 72 80



Institut des
ACTUAIRES

L'Institut des actuaires est l'organisme de référence dont les trois grandes missions sont d'être au service de l'intérêt général, de veiller à l'excellence de l'Actuariat et d'encourager la recherche actuarielle.

L'Institut des actuaires se doit donc d'assurer l'excellence professionnelle de ses membres. L'excellence s'entretient notamment avec l'amélioration des compétences et l'enrichissement des expertises actuarielles.



Informier, partager, former et influencer pour une gouvernance au service de la compétitivité, telles sont les missions de l'IFA.

L'IFA est le réseau de référence des administrateurs en France. Il contribue à l'identification et à la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance sous forme de publications de référence, d'évènements ou de formations spécialisées s'adressant aux administrateurs, dirigeants ou membres des directions générales, quel que soit le type d'organisation (sociétés cotées, familiales, associations, mutuelles...)

IRM | institut du risk
management BY Institut.



ifa

ADMINISTRATRICES
ET ADMINISTRATEURS
ENGAGÉS